

Affaire suivie par : M. Christian GATOUX
Conseiller Spécial du Président
Tél. : 05 90 68 92 52 • 06 90 40 64 65
Email : christian.gatoux@capexcellence.net

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence,

À

Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL,

93 Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier

Pointe-à-Pitre, le 20 Juillet 2020,

Objet : Réponse à votre correspondance du 17 Juillet 2020.

Monsieur le Président,

Cher Cédric

J'accuse réception de votre courrier du 17 Juillet dernier relatif à la perspective de la dissolution du SIAEAG et du projet d'entente entre nos deux institutions.

Vous comprendrez qu'il a pu me surprendre, tant par son caractère agressif que par son contenu qui fait état d'informations inexactes, et à tout le moins partiales.

Je me permets donc, de vous faire observer que le rendez-vous que nous avons fixé, à votre initiative, au Lundi 20 Juillet 2020, avait pour objet de dresser un tour d'horizon politique sur la gestion de l'Eau et des Déchets qui sont des préoccupations essentielles, concrètes et urgentes pour nos deux EPCI.

Il ne s'agit donc pas pour moi, à cette occasion, d'entrer dans une querelle juridique sur la légalité de l'entente proposée par le Préfet concernant notamment, la structure juridique qui assurera techniquement la gestion de la période transitoire.

S'agissant d'une question technique, je m'en remets volontiers aux Experts de l'État et à votre propre sagacité pour garantir la continuité du service public de l'Eau aux Usagers de la CARL.

Sur le fond, et concernant la dissolution du SIAEAG, je vous renvoie également aux services de l'État et vous invite à échanger avec ces derniers pour faire prospérer votre point de vue.

Enfin, il est fondamentalement inexact de prétendre que je suis défavorable à la création d'un Syndicat Mixte Ouvert en Guadeloupe pour assurer le Service Public de l'Eau.

Bien au contraire, j'ai eu, à de nombreuses reprises, et notamment à toutes les CTAP consacrées à cette problématique, à marquer mon accord sur cette création qui exige, bien entendu, que certaines conditions soient respectées et notamment :

- Pas de licenciements ;
- Une structure économiquement viable dès sa création ;
- Pas de reprise des dettes fournisseurs des opérateurs actuels ;
- Un prix de l'eau abordable pour les plus déshérités de nos compatriotes ;
- Une participation des Usagers de l'eau et des Représentants du Personnel au processus de création de ce Service Public.

Cela, de telle sorte que notre Communauté d'Agglomération CAP Excellence n'ait à supporter que sa juste part.

Je demeure, Monsieur le Président, à votre disposition pour échanger sur les enjeux qui entourent les problématiques de l'Eau et des Déchets ou tout autre sujet pour faire progresser la coopération entre nos deux Communautés d'Agglomération.

Dans cet esprit, je propose que notre prochaine rencontre, si vous en convenez, soit fixée au Mercredi 22 Juillet 2020 à 11H00 dans les locaux de CAP Excellence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher collègue à l'assurance de ma Coopération et de mon Amitié.

Bien à toi!

Le Président de la Communauté d'Agglomération

Monsieur Eric JALTON

